



NOTE DE PRESENTATION



Appel à candidature

Coordinations départementales Bourgogne



Actions cofinancées avec le soutien de :



Présentation des Ateliers Bons Jours

I. Éléments de contexte :

1. Contexte régional :

Suite à la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, il a été décidé de rapprocher les programmes d'actions collectives de prévention (Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées Franche-Comté et Prévention Santé Seniors Bourgogne) destinées aux personnes retraitées à domicile afin d'obtenir une cohérence et une pertinence des interventions au sein du programme « Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite ! ».

Ce programme de prévention régional s'inscrit dans le cadre des politiques nationales du Bien-vieillir des caisses de retraite et « du parcours personnes âgées ». Il a été retenu comme axe d'action prioritaire par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté qui a renouvelé son soutien au dispositif dans le cadre de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens jusqu'en 2022.

En matière de prévention auprès des personnes retraitées vivant à domicile, l'option choisie est l'éducation à la santé conformément aux orientations de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015.

2. Présentation du Gie IMPA :

La Carsat de Bourgogne Franche-Comté, la MSA de Franche-Comté, la Caisse régionale MSA de Bourgogne et la Sécurité Sociale pour les Indépendants (ex RSI) Franche-Comté ont créé en 2006, le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées » (Gie IMPA). La Sécurité Sociale pour les Indépendants (ex RSI) de Bourgogne a ensuite rejoint le Gie IMPA depuis le 26 février 2013.

Laboratoire d'idées des caisses de retraite, le Gie IMPA est devenu un acteur majeur du maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes (Gir 5 et 6) dans le prolongement de la politique d'action sanitaire et sociale de ses membres.

Face à l'accroissement de l'espérance de vie et à l'amélioration des conditions d'existence, la nécessité de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est devenue un enjeu majeur de notre société.

La mission principale du Gie IMPA est ainsi d'organiser une politique d'action sanitaire et sociale mutualisée entre les caisses de retraite membres, en faveur du maintien à domicile des personnes retraitées Gir 5 et 6 ou Gir 4 temporaires, fragilisées par leur état de santé, tout en les rendant actrices de leur projet de vie.

Complémentaire avec les politiques des Conseils Départementaux en matière de prise en charge et d'une certaine qualité de vie assurée à nos aînés, le Gie IMPA agit en amont en portant tous ses efforts à la prévention de la perte d'autonomie, tout en préservant les liens sociaux de ses

ressortissants, soit 80% des personnes de plus de 60 ans sur le territoire franc-comtois et bourguignon.

La mutualisation de ses moyens et de ses compétences concourt ainsi à :

- coordonner une politique de maintien à domicile des personnes âgées Gir 5 et 6,
- rendre lisible la politique d'action sanitaire et sociale, tant auprès des bénéficiaires que des partenaires,
- intervenir avec un personnel spécialisé aux compétences et à l'éthique reconnues en action sociale.

Le Gie IMPA applique par conséquent, une politique d'accompagnement et de prévention permettant de concevoir et d'organiser les réponses aux attentes et aux besoins spécifiques des retraités vivant chez eux.

Dans le cadre de ses missions, le Gie IMPA assure le pilotage du programme régional de prévention à destination des personnes de 60 ans et plus, appelé « Les Ateliers Bons Jours - Vivez intensément votre retraite » en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne – Franche-Comté et avec le soutien privilégié, encadré par un CPOM, de l'ARS Bourgogne – Franche-Comté.

II. Présentation du programme régional de prévention Bourgogne – Franche-Comté : Les ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite !

Le programme « Les Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite » est une offre de prévention en direction des personnes âgées vivant à domicile de 60 ans et plus, en Bourgogne – Franche-Comté, en particulier celles fragilisées ou en risque de fragilité.

Cette offre régionale s'organise autour des actions collectives de prévention suivantes :

- « La Nutrition, où en êtes-vous ? » portée par la Carsat BFC
- « Peps Eurêka » porté par les caisses régionales de MSA
- « L'Équilibre, où en êtes-vous ? » porté par la Carsat BFC
- « Le Sommeil, où en êtes-vous ? » porté par la Carsat BFC
- « Force et Forme au quotidien » porté par la Mutualité Française BFC
- « Les ateliers du Bien Vieillir » portés par les caisses régionales de MSA
- « Bon'us Tonus » porté par la Mutualité Française BFC

Le contenu de l'offre pourra être amené à évoluer en fonction des orientations des financeurs et des membres du comité.

Chaque action répond à un contenu précis encadré par un cahier des charges et validé par des experts scientifiques et/ou médicaux en lien avec les orientations nationales du « Bien Vieillir ».

Chaque action s'organise sous la forme d'un atelier collectif réunissant 10 à 14 personnes retraitées pendant 8 à 12 séances hebdomadaires. Dans le cadre d'une procédure spécifique à respecter, il est possible sur certains territoires, identifiés comme fragiles par l'observatoire des fragilités inter-régime des caisses de retraite, de constituer des groupes de 8 personnes. Au maximum, les groupes sont composés de 16 personnes.

L'animation est confiée à des personnels formés au contenu de l'action et à l'animation auprès du public retraité.

Chaque retraité paie une inscription de 20 € par module sauf s'il est en situation de précarité avérée. Ces participations contribuent aux recettes du programme.

Afin de faciliter l'accès de tous les retraités, il est possible d'organiser un transport pour permettre aux retraités de se rendre aux séances des ateliers ; celui-ci étant pris en charge par le programme.

En d'autres termes, Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite ! visent à répondre de manière la plus harmonisée possible aux enjeux du vieillissement sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le programme organise et déploie une offre de prévention de proximité efficace et adaptée aux besoins du public en lien avec les objectifs de préservation de l'autonomie.

1. Contenu des Ateliers Bons Jours en 2019 :

« La nutrition, où en êtes-vous ? » portée par la Carsat BFC : cet atelier composé de 9 séances collectives permet aux retraités de bien s'informer et se former pour faire les bons choix nutritionnels. Il est animé par un diététicien accompagné sur une séance par un professionnel de l'activité physique adaptée.

« Peps Eurêka » porté par les caisses régionales de MSA : cet atelier est composé de 10 séances pour comprendre et agir sur le cerveau et la mémoire. Il est encadré par des animateurs formés à la méthode.

« L'Equilibre, où en êtes-vous ? » porté par la Carsat BFC : cet atelier de 10 séances collectives et 2 séances individuelles permet de prévenir les chutes en travaillant sur leurs fonctions d'équilibration et aide les retraités à savoir se relever en toute. Il est animé par des professionnels formés au programme.

« Le Sommeil, où en êtes-vous ? » porté par la Carsat BFC : cet atelier de 8 séances doit permettre aux retraités de comprendre les mécanismes du sommeil, d'identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences. Les séances sont animées par des professionnels formés au sommeil.

« Force et Forme au quotidien » porté par la Mutualité Française BFC : cet atelier composé de 12 séances contribue au maintien et au développement de l'endurance, de la force et de la souplesse des retraités participants. Il est animé par un professionnel de l'activité physique adaptée formé au contenu du programme.

« Les ateliers du Bien Vieillir » portés par les caisses régionales de MSA : cet atelier de 7 séances donne les clés pour agir sur son capital santé et sa qualité de vie au quotidien pour une retraite sereine. Il est animé par des animateurs formés au programme.

« Bon'us Tonus » porté par la Mutualité Française BFC : cet atelier de 8 séances doit permettre aux retraités participants de comprendre leur ordonnance et de connaître les médecines alternatives pour améliorer leur qualité de vie. Il est encadré par un animateur formé, et bénéficie sur certaines de l'intervention de professionnels de santé.

Chaque atelier fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative annuelle.

Chaque action est détaillée en annexe dans le document nommé « Essentiel Pro ».

L'offre du programme régional est susceptible d'évoluer en fonction des préconisations et recommandations notamment sur le bien vieillir et en matière de santé publique.

2. Pilotage et organisation du programme :

Pilotage du programme :

Le pilotage du programme est assumé par le Gie IMPA. Il a été conclu avec l'ARS Bourgogne – Franche-Comté le 15/11/2017 un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Dans ce cadre, le GIE IMPA assume le pilotage politique et l'animation technique régionale du programme Les Ateliers Bons Jours qui en découle. Cette animation technique régionale comprend les missions suivantes :

- soutenir et contribuer à l'animation des comités techniques régionaux ;
- participer aux comités de développement départementaux
- assurer un lien entre les différentes instances du programme et les partenaires du programme ;
- accompagner et soutenir les coordinations départementales dans leur développement en fonction de leurs besoins et des décisions prises par les différentes instances du programme ;
- travailler, en lien avec les autres acteurs impliqués (coordonnateurs, membres des instances du programme) à la valorisation du dispositif auprès des partenaires, des professionnels de santé, des relais régionaux afin de faciliter le ciblage de publics retraités fragiles et/ou d'accroître la visibilité du Programme ;
- animer les groupes de travail en fonction des orientations retenues par le comité de pilotage et permettre un suivi global et une cohérence d'ensemble ;
- assurer le suivi des objectifs en lien avec les engagements pris dans le CPOM et contribuer/impulser les réajustements nécessaires ;
- réaliser, en lien avec les parties prenantes du programme, un bilan d'activité annuel intégrant des éléments d'évaluation ;
- appuyer le développement du programme en lien avec les Conférences des financeurs.

Les garants du programme Les Ateliers Bons Jours :

Les garants du programme sont les porteurs des ateliers de prévention.

Le développement du programme et son organisation repose sur un partenariat fort avec la Mutualité Française Bourgogne – Franche-Comté, garant des actions Force et Forme au quotidien, Bon'us Tonus et Question de sens. Ce partenariat est formalisé dans une convention de partenariat.

En qualité de garant des modules, la Carsat BFC, les MSA de Bourgogne et Franche-Comté, la Mutualité Française BFC, ont pour missions, pour chaque module, en lien avec les référentiels nationaux portés par les caisses de retraite de garantir :

- La qualité des actions en respect du cahier des charges
- La validité des contenus
- Le recrutement, la qualification et la formation des animateurs (logistique, suivis financiers...)
- L'évaluation des actions
- La création, l'évolution et la mise à disposition des outils pédagogiques.

Au-delà de cette mission de suivi des actions, les garants contribuent à l'ingénierie et au développement des Ateliers Bons Jours.

Financeurs du programme régional :

Le budget du programme Les Ateliers Bons Jours pour l'année 2019 avoisine 1 100 000 €.

Le programme régional de prévention devrait recevoir, entre autres, des financements pour l'année 2019, de la part de :

- l'ARS Bourgogne – Franche-Comté notamment dans le cadre du CPOM conclu avec le Gie IMPA
- des garants du programme
- de la CNRACL
- des conseils départementaux
- des conférences des financeurs via les dotations CNSA.

Les dotations des bénéficiaires viennent compléter les ressources. En fonction de certains critères, la participation du retraité peut être gratuite.

3. Organisation générale du programme :

Comité de pilotage

Fréquence : réunion 3 fois par an

- Acte le programme de travail et définit le plan de déploiement.
- Valide le suivi budgétaire.
- Recherche des financements.

Composition : un représentant des présidents et des directeurs (ou de leurs représentants) des caisses membres du GIE IMPA, l'animateur technique régional, un représentant du président et du directeur de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté.

Comité de direction

Fréquence : réunion 3 fois par an

- Pilote le programme de travail et le plan de déploiement.
- Définit la stratégie budgétaire.
- Réfléchit à la stratégie.

Composition : a minima un représentant des directeurs (ou de leurs représentants) des caisses membres du GIE IMPA et du GIE IMPA, du directeur de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté.

Comité technique régional

Fréquence : réunion 3 fois par an

- Suit l'activité et les budgets départementaux et en a une vision régionale.
- Identifie toutes pistes d'optimisation, d'amélioration et d'harmonisation technique des pratiques et des process.
- Mène des travaux spécifiques sur sollicitation du comité de pilotage.
- Coordonne les travaux départementaux et les propositions des comités départementaux.
- Coordonne la communication régionale en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail dédié.

Composition : représentants techniques des garants et pilotes, un représentant de chacune des coordinations départementales, du ou des référents communication, de l'animateur technique et a minima un représentant du comité de pilotage.

Comité de développement départemental

Fréquence : réunion 3 fois par an

- Suit le développement du programme dans le département.
- Anime et entretient le réseau des partenaires locaux.
- Définit le plan d'action local et la programmation des actions.
- Assure la qualité de la mise en œuvre des actions développées sur son département.

Composition : un représentant départemental des garants et pilotes, un représentant de la coordination en charge de l'animation, un représentant ARS et tous partenaires contribuant au développement du programme sur le territoire.

Groupe de travail communication

Fréquence : à minima 3 réunion par an

- Propose et décline le plan de communication adopté par le comité de pilotage.
- Réfléchit et propose l'élaboration des supports de communication du programme.

Composition : référent communication, animateur technique régional, services communications des garants, un représentant de chaque garant, les coordonnateurs départementaux.

Groupe de travail « ingénierie programme »

Fréquence : à la demande du comité de pilotage

- En fonction du programme de travail annuel, le groupe ingénierie peut être missionné sur différents travaux à la demande du comité de pilotage.

Composition : animateur technique régional, un représentant de chaque garant et les coordonnateurs départementaux en fonction de la thématique de travail.

4. Evaluation du programme Les Ateliers Bons Jours :

Une évaluation annuelle du programme est réalisée, elle s'appuie sur :

- des données quantitatives (nombre de modules, implantations, nombres de participants, âge moyen....)

- des données qualitatives (satisfactions, amélioration des connaissances, changements des comportements) basées sur des outils distribués dans les ateliers.

Cette évaluation est consolidée au niveau régional et présentée lors des focus départementaux et/ou régionaux.

5. Communication :

La communication est organisée régionalement ; elle répond à une stratégie définie par le comité de pilotage et réfléchi au niveau du groupe de travail communication.

Elle fait mention systématique des pilotes, des financeurs du programme et des garants du programme.

Une charte graphique est définie et doit être respectée pour tout support relevant du programme.

III. Mise en place du programme sur les territoires :

La mise en œuvre du programme Les Ateliers Bons Jours- Vivez intensément votre retraite ! sur les départements est confiée à des coordinations départementales.

Acteur fondamental du programme, de son organisation locale et de son déploiement sur les territoires, la coordination est un guichet unique prévention seniors afin d'assurer le lien entre les retraités, les professionnels intervenants (animateurs, etc.), les relais (associations, élus, CCAS, collectivités locales...) et les partenaires du champ de la gérontologie notamment) et permettre ainsi la constitution de groupes sur les territoires.

Les coordinations départementales jouent ainsi le rôle d'interlocuteur unique prévention seniors à l'échelle du département. Elles centralisent donc l'ensemble des demandes qui émanent des retraités ou des relais.

Le coordonnateur départemental impulse et véhicule la dynamique du bien vivre sa retraite et du bien vieillir sur son territoire au travers des Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite !

Le travail des coordinations départementales consiste au repérage des besoins des relais locaux et des retraités en matière de prévention et à la mise en œuvre des actions « Les Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite » sur les territoires concernés.

Dans ce cadre, les coordinations peuvent par exemple être chargées de :

- Développer des partenariats nécessaires à la mise en place des actions sur l'ensemble de leur territoire départemental
- Mobiliser des retraités susceptibles de rentrer dans le dispositif via l'animation de réunions d'informations en direction des personnes âgées et des relais locaux
- Communiquer sur les actions intégrées dans le programme régional et à visée des relais et retraités du territoire concerné par la mise en place des ateliers.
- Animer un réseau local de partenaires
- Constituer et suivre les groupes de retraités et notamment :
 - o Créer et suivre les groupes

- Gérer les inscriptions des retraités et leur paiement
 - Elaborer des plannings d'atelier en lien avec les structures, retraités et animateurs
 - Gérer la logistique nécessaire au bon déroulement de l'action sur le territoire (salle adaptée, matériel d'animation, gestion des supports pédagogiques...)
 - Impulser le parcours prévention des retraités
 - Animer et participer aux séances de lancement en lien avec l'animateur de l'atelier
 - Contractualiser avec les animateurs et intervenants et les structures accueillant l'atelier
- S'assurer du suivi financier départemental (rémunération des intervenants, des frais inhérents à la constitution du groupe)
 - Alimenter et suivre les outils de reporting départementaux
 - Décliner les process validés par les instances régionales
 - Animer les comités départementaux et participer aux comités techniques régionaux
 - Réaliser le rapport d'activité départemental.

Les coordinations départementales sont au cœur du dispositif.

Ressources :

www.gie-impa.fr

www.pourbienvieillir.fr

www.leszastuces.com

